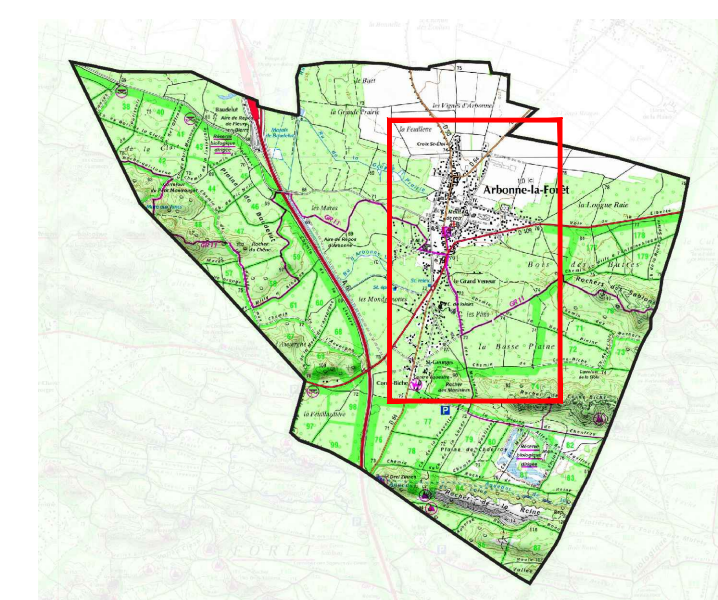


**Légende :**

	Zone UA		Zone N
	Zone UB		Application du droit de préemption urbain par délibération du 14 décembre 2017
	Zone 2AU		
	Zone A		

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ARBONNE-LA-FORET (77)



**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**  
Le périmètre du droit de préemption urbain concerne les zones U et AU du PLU approuvé le 14 décembre 2017.  
Echelle : 1/2500

CRÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2017